

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 octobre 2026

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 05/10/2026 s'est réuni, sous la présidence de Roger DENORMANDIE, Président

Membres en exercice : 60 – Présents : 46 - Votants : 52

Présents :

Xavier LAMOTTE, Sandrine SOSINSKI, Thierry MONDO, Stéphanie BANOS, Daniel RAY, Luc CABOUSSIN, Dominique MIRVAULT, Roger DENORMANDIE, Eric PEZET, Gérard JAMBUT, Thomas LAGAN, Christine LEMORE, Nadine VILLIERS, Brice CHANTRE, Marc CHAUVIN, Yannick MAURY, Bruno DEMAEGDT, Jean-Paul FENOT, Charles GODRON, Patricia MOREAU, Laurence GUERINOT, Anastasia PODOROJNIY, Francis CHAINEAU, Nadine DELATTRE, Régis DE RYCK, Joël PACHOT, Christophe VERBRUGGE, Eric CHARLE, Marie-José DAUCHY, Pascal FARSSAC, Sandrine MENEGHINI, Patrick MENEZ, Séverine MASSON, Corinne BAR, Nora CHARPENTIER, Ghislain BOURBONNEUX, Laurent SALPERWYCK, Ingrid DUPONT, Catherine DUVERNEIX, Vincent KROPF, Jean-Pierre MARTINEZ, David LAMBLA, Xavier LELIEVRE, Michaël DRAULT, Jean-Pierre MARGOUILLA, Julian GAUTHIER

Représentés :

Fabrice GENON donne pouvoir à Brice CHANTRE, Monique RONY donne pouvoir à Jean-Paul FENOT

DELAVEAU Sabine remplace CAPMARTY André, RIBAUT Marie-Pierre remplace FLAMEY Francis, DESNOYERS Noëlle remplace SENSI Philippe, SIMON Dominique remplace BOUDIGNAT Dominique

Absents :

Emric HERMANS, Alain CARRASCO, Véronique SAMSON, Cédric LESAGE, Serge ROSSIERE-ROLLIN, Latévi LAWSON, Nicolas GONZALEZ, Fabrice SERRE

Secrétaire de séance : Laurence GUERINOT

D 2026 9 14 Désignation du représentant de la Communauté de Communes Bassée-Montois à la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Bassée-Voulzie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°DDT-SEB/2016253-0001 du 2 septembre 2016 portant délimitation du périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux ;

Vu l'arrêté préfectoral N°DDT-SEB/2016273-0001 du 26 septembre 2016 portant création de la Commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Bassée-Voulzie ;

Vu l'arrêté préfectoral N°DDT-SEB/BEMA-2019014-0001 du 14 janvier 2019 portant modification de la constitution de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Bassée-Voulzie ;

Vu l'arrêté préfectoral N°DDT-SEB/BEMA-2020308-0002 du 3 novembre 2020 portant modification de la constitution de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Bassée-Voulzie ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°D-2026-6-16 en date du 28 avril 2026 portant désignation du représentant de la Communauté de Communes Bassée-Montois à la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Bassée-Voulzie ;

Considérant que le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Bassée-Voulzie, qui s'étend sur les départements de l'Aube, de la Marne, de la Seine et Marne et de l'Yonne, est en cours d'élaboration ;

Considérant que la commission locale de l'eau (CLE) est chargée de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du SAGE ;

Considérant que la composition de cette CLE a été désignée par arrêté préfectoral du 26 septembre 2016, modifié le 3 novembre 2020 ; qu'elle est composée de trois collèges, dont un d'élus ;

Considérant que la délibération du Conseil communautaire n°D-2026-6-16 en date du 28 avril 2026 avait procédé à la désignation comme suit :

Monsieur Xavier LAMOTTE en qualité de représentant titulaire,
Monsieur Marc CHAUVIN en qualité de représentant suppléant.

Considérant que Monsieur Xavier LAMOTTE est désigné comme représentant au titre du S2e77 ; que chaque structure doit être représentée par un membre différent ; que la CLE ne compte pas de membres suppléants ;

Par conséquent, il y a lieu de désigner un nouveau représentant pour siéger au sein du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux de la CLE.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (52 voix pour, 0 abstention)

- rapporte la délibération du Conseil communautaire n°D-2026-6-16 en date du 28 avril 2026 ;
- décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;
- désigne comme représentant de la Communauté de Communes pour siéger au sein de la Commission locale de l'eau du SAGE Bassée-Voulzie :
Monsieur Marc CHAUVIN

Le Président, Roger DENORMANDIE

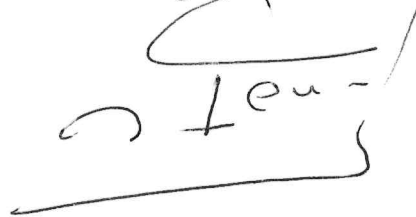
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier adressé au 43, rue du Général de Gaulle – 77 000 MELUN, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Bassée-Montois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Secrétaire de séance
Laurence GUERINOT



Le Président
Roger DENORMANDIE



Envoyé en préfecture le 13/10/2026

Reçu en préfecture le 13/10/2026

Publié le

ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_14-DE